



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
04/05/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 7

Nombres de membre Absents : 4

Date Affichage  
04/05/2021

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 10

Séance du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un le onze mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY. J, MIRAN P, PICHEYRE V.,

Absents excusés : BADIE F., CORREIA J., PUJOL D.

Procuration : BADIE F. à BRILLARD M., PUJOL D à MIRAN P. VAILLS S à P. PETITQUEUX .

**Objet de la Délibération**

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, L'OFFICE NATIONAL DES FORETS ET LE GROUPEMENT PASTORAL BALCERE LLADURE**

- La Commune de Formigueres autorise le Groupement Pastoral Balcère Lladure de pâturer sur la forêt communale de Formiguères.
- Le montant de la redevance qui sera appliqué sera le montant minimum soit 10 cts /hectares/an.
- La durée de la convention sera de 6 ans.
- La surface concédée est de 636 ha

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 11 MAI 2021

Le Maire

P. PETITQUEUX

